

le Journal des Retraité.e.s de Chaumont

 <https://www.facebook.com/syndicat.cgt.retraites.chaumont/>



Syndicat **CGT** des retraités de Chaumont - 24 avenue du Général Leclerc 52000 Chaumont **N° 386** **SAMEDI 20 AVRIL 2024**

STOP MÉTHANISEUR XXL VENEZ SIGNER LA PÉTITION

MARCHÉ DE CHAUMONT SAMEDI 20 AVRIL DE 8H30 À 12 H

ON N'A SURTOUT PAS BESOIN D'AGRI-MANAGERS

Ceux-là sont fils de paysans, mais le terme ne leur plaît pas. Ils ne travaillent pas la terre, ils l'exploitent. Cette terre est à eux (même lorsqu'ils n'en sont que locataires) et ils s'octroient le droit de pressurer tout ce qui peut vivre dessus. Le vivant leur appartient. Ils s'empressent d'en tirer le meilleur profit. Et tant pis si ça peut le faire crever. Ils auront eu le temps, d'ici là, d'entrer dans un nouveau monde.

Ils se nomment eux-mêmes «agri-managers», parce qu'ils se veulent chefs d'entreprises. Ils créent des usines à grains, des usines à lait, des usines à viande... et maintenant des usines à gaz.

Ils ne se battent pas en faveur d'un revenu minimum pour les agriculteurs. Mais ils utilisent la colère légitime des petits paysans pour faire sauter à leur profit toutes les barrières de protection de la nature.

Ils font semblant de pleurer sur la mort de plus en plus rapide de ces petits paysans, alors qu'à chaque fois, ils se frottent les mains, assurés de récupérer les terres vacantes. Et comme ils n'en ont jamais assez à bousiller, ils obtiennent même qu'on supprime les jachères.

Captant l'essentiel des subventions, ils vivent de l'argent public, tout en fustigeant l'Etat et les institutions européennes. Mais ils ont la faveur du président des riches et de son gouvernement.

Ils sont 13 en Haute-Marne à rêver pouvoir s'associer à un grand groupe international. Pour ceux-là, la bascule tant attendue vers le monde de l'industrie et de la finance est à portée de main.

Leur projet déraisonnable, industriel, dangereux et anti-agricole, est rejeté par toute une population et ses élus. Mais si l'Etat veut les soutenir...

Lionel Thomassin



**LES "RICHES"
LOCATAIRES DES HLM**
LIRE PAGE 2

**LA FORÊT DU
CORGBIN EST EN
TRAIN DE MOURIR**
LIRE PAGE 3

LE BILLET À BB
LIRE PAGE 3

**AGGLO ET VILLE
PETIT RETOUR SUR LA
FEUILLE D'IMPÔTS**
LIRE PAGE 4

**ISRAËL À
L'EUROVISION C'EST
NON**
LIRE PAGE 4



**LE NOUVEAU SITE
DU SYNDICAT EST EN LIGNE**
L'ADRESSE RESTE LA MÊME
<http://cgtretraites-chaumont.fr/> 

LE DROIT DE GRÈVE ATTAQUÉ

La proposition de loi adoptée en commission au Sénat par la majorité de droite est d'une brutalité historique et remet en cause le droit de grève gravé dans la Constitution. Elle vise à le limiter dans les transports publics. Il serait suspendu pendant les heures de pointe durant des périodes « neutralisées » pouvant aller jusqu'à 7 jours consécutifs et dans la limite de 30 jours par an, couvrant ainsi les départs en vacances ou bien les Jeux olympiques. Votées aussi : l'augmentation de la période de déclaration préalable à la grève de 48 à 72 h, l'interdiction des grèves de 59 minutes, l'interdiction de se porter gréviste dans une action en cours, la possibilité de réquisition après trois jours de grève pour assurer le "service minimum". Comme si les salariés faisaient grève et perdaient de l'argent par plaisir ! Le droit de grève est un moyen d'action dont disposent les salariés lorsque aucune négociation n'est possible ou les propositions patronales non satisfaisantes. La grève est un acquis fondamental de la démocratie. Le gouvernement commence par les agents de la RATP, ces méchants qui empêchent les braves gens de partir en vacances et qui les prennent en "otage" ! Demain ce sera la SNCF, puis la fonction publique et ensuite toutes les entreprises pour empêcher les salariés de se battre contre les délocalisations ou pour des hausses de salaires. Ce gouvernement va tout nous reprendre si on ne fait rien !

REMISE EN CAUSE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

C'est au lendemain de la Libération, le 19 octobre 1946 que s'ouvre l'histoire de la fonction publique et le statut des fonctionnaires (d'État, à l'époque) afin de les mettre à l'abri des pressions de toutes sortes et de les protéger car ils sont les serviteurs de la République et donc de l'intérêt général, pas du pouvoir en place. Tout le contraire de ce gouvernement, qu'il est urgent de licencier !

S'attaquer aux fonctionnaires, c'est une fois de plus vouloir diviser la population entre les salariés du privé qui seraient plus maltraités que ceux du public et en profiter pour privatiser encore plus les services publics. Parce que dire que l'on casse le statut pour pouvoir en licencier une poignée qui ne font pas le travail c'est idiot, le licenciement et la révocation existent déjà.

Alors supprimer le statut des fonctionnaires c'est supprimer la fonction publique, les services publics, pour tout brader au privé qui nous les fera payer.

SIGNEZ LA PÉTITION : 60 MILLIARDS EN TAXANT LES PLUS RICHES, MAINTENANT, C'EST POSSIBLE !

Attac propose six mesures d'urgence pour mettre un terme à l'injustice fiscale, sociale et écologique et met une pétition en ligne. Alors que la pauvreté explose et que la crise climatique provoque des ravages en France et partout sur la planète, ce sont pas moins de 60 milliards d'euros par an qui pourraient être dégagés pour financer les urgences sociales et écologiques.

Sur le site du syndicat (<http://cgtretraites-chaumont.fr/>) vous pouvez signer la pétition et prendre connaissance des 6 mesures de l'association Attac, fondée en 1998, qui milite pour la justice sociale et environnementale, et conteste le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature.

Vous pouvez aussi aller signer la pétition sur le site d'Attac et prendre connaissance des activités et actions de l'association

<https://france.attac.org/actus-et-medias/le-flux/article/soutenez-la-campagne-recuperons-60-milliards-pour-les-urgences-ecologiques-et>

LES "RICHES" LOCATAIRES DES HLM

Guillaume Kasbarian, ministre délégué au Logement depuis tout juste 8 semaines, veut chasser des HLM les locataires trop riches qui y restent à vie ! Il doit confondre avec les membres du gouvernement logés grâce à nos impôts dans de très grands appartements, dans les beaux quartiers de Paris. Mais non, il parle des « riches » qui logent en HLM, mais pas dans les beaux quartiers et souvent avec des problèmes d'insalubrité et de nuisibles.

Ces "nouveaux riches" dépasseraient le plafond de ressources et personne n'en saurait rien ? Pourtant les locataires doivent répondre chaque année à une «enquête ressources» pour attester de leur situation économique et, s'ils dépassent le plafond, le bailleur peut majorer leur loyer et même, dans certains cas, refuser de renouveler leur bail. Le logement "à vie" de Kasbarian n'a aucune réalité juridique. C'est encore de la com' pour essayer de diviser les locataires et surtout faire oublier que ce déplorable ministre demande aux organismes HLM d'augmenter les loyers pour "leur redonner des centaines de millions de ressources supplémentaires."

Après la retraite, la sécu, les allocations chômage, le logement social est la nouvelle cible. Toute notre histoire nous enseigne que seule la mobilisation du peuple a permis d'arracher des droits au pouvoir en place, jamais une femme ou un homme providentiel, sauf dans les contes de fée !

Marie-Rose Patelli

CHAUMONT HABITAT UN LICENCIEMENT QUI COÛTE CHER

L'Affranchi nous apprend dans son édition du 12 avril qu'une décision de la cour d'appel a condamné Chaumont Habitat au paiement d'une indemnité de plus de 70 000 € à son ancien directeur-clientèle (?), embauché le 4 novembre 2019 et licencié 14 mois plus tard. Cette décision vient confirmer deux précédents jugements de même sens tout en aggravant l'action jugée fautive de l'employeur de la somme de 65 300 € supplémentaires. Comme le conclut l'hebdomadaire local, certains seront contents de voir où passe une partie de leur loyer, ce sont non plus les locataires, mais les « clients » du bailleur social. Ils le seront d'autant plus que leurs demandes ou doléances sont parfois reçues sur un ton aigre-doux et souvent traitées avec désinvolture. Les exemples sont nombreux.

Cette « mésaventure » n'est pas sans rappeler le précédent de l'ex député-maire de Chaumont et sa décision de licenciement « coup de tête » d'un directeur de service qui coûta à la municipalité plusieurs années de salaire.

LA FORÊT DU CORGEBIN EST EN TRAIN DE MOURIR !

C'est le constat alarmant de l'ONF (Office Nationale des Forêts). Au niveau national ce sont plus de 300 000 hectares de forêts qui ont subi une mortalité précoce, conséquence du changement climatique lié à la pollution.

Au Corgebin, sur 1 101 hectares, on trouve des hêtres, des chênes, des charmes ou des épicéas, ou du moins ce qu'il en reste, comme l'explique Jean-Claude Tissaux, chargé de reconstitution/adaptation de l'ONF. « Jusqu'en 2017 c'était une forêt relativement dense. En plein été c'était sombre avec beaucoup de feuilles sur les arbres, là ça s'est considérablement éclairci ».

En Haute-Marne, 40% de la forêt connaît un dépérissement précoce. Notre département vient de subir 7 années de sécheresse et de chaleur exceptionnelles (sauf en 2021). « Quand l'eau va commencer à manquer dans le sol, les arbres vont fermer leurs stomates (minuscules pores des feuilles) pour éviter les pertes d'eau interne.

Ceux-ci permettent de récupérer le CO2, de le transformer en sucre qui va être utilisé par les arbres pour leur métabolisme. Quand cette fermeture de stomate dure trop longtemps, l'arbre ne peut plus faire de sucre et finit par mourir de faim ». Autre conséquence : les arbres affaiblis n'arrivent plus à se défendre contre les ravageurs.

La disparition de la forêt amplifie les phénomènes de sécheresse. La forêt engendre beaucoup d'évapotranspiration (c'est-à-dire l'eau qui remonte dans l'air par évaporation physique et par la transpiration des plantes). Quand la végétation disparaît, on casse le cycle de l'eau : les précipitations ne reviennent pas et la forêt ne peut plus s'établir.

Partant de ce constat alarmant, l'ONF tente de limiter les dégâts en effectuant des coupes sélectives pour limiter la concurrence entre les arbres et favoriser leur pousse et aussi de tester de nouvelles essences plus résistantes au changement climatique.

Mais la solution reste la lutte contre la pollution qui contribue à l'effet de serre. Faut-il encore que le gouvernement prenne les bonnes décisions, lui qui a été condamné par deux fois pour inaction climatique. Les différents rapports du GIEC l'attestent.

Pascal Pruvost

MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ : GARE AUX FACTURES !

Jeudi 11 avril, le Parlement européen a voté l'abrogation des tarifs réglementés de l'électricité, la généralisation de sa privatisation et la fin du bouclier tarifaire. Mais rien sur les superprofits des énergéticiens.

Un vote terrible pour les Françaises et Français dont les factures d'électricité ont augmenté de 45% en 2 ans. Alors que le coût réel de l'électricité ne varie pas depuis dix ans, les factures flambent car les hausses de prix sont liées au gavage des producteurs et des fournisseurs.

TotalÉnergies a ainsi pu empocher des profits records et distribuer 18,4 milliards de bénéfices à ses actionnaires en 2022.

Seul le retour à la gestion publique par la sortie du marché européen, avec un pôle public de l'énergie, permettra des tarifs réglementés qui correspondent aux coûts de production et non à la spéculation des marchés.

Malheureusement, au Parlement européen, seul le groupe de la France Insoumise a voté contre ces lois infâmes. Les représentants des écologistes et des socialistes ainsi que la droite ont voté pour. Quant à Bardella il a fait la démonstration de son inutilité en s'abstenant.

LE BILLET À BB



Auto critique

« Il y a deux sortes de Français : les à-pieds et les en-voiture. » (Pierre Daninos)

La tuture à gogo sera écolo, ce n'est pas rigolo pour les prolos. Oh là, Camarade ! ne monte pas sur tes grands chevaux, je sais bien que la nature à trop chaud mais ce n'est pas mon propos d'aujourd'hui.

Je laisse à d'autres plus compétents tout le loisir de disserter sur l'opportunité de bazarder nos diesels jadis tant aimés vers les derniers espaces sauvegardés d'une Afrique pas encore assez noire, tout en ayant bonne conscience de préserver notre couche d'ozone locale. Où je m'interroge, moi, c'est sur la capacité de mes amis besogneux à financer un véhicule "propre" et en assurer l'entretien quotidien. Où trouvera-t-il le pognon pour ne pas rester une fois encore en marge de cette société avide d'air pur ?

Le moteur à combustion, certainement plus polluant sur terre que sur mer ou dans les airs, n'a plus voie de presse et sera annihilé dans les dix ans à venir. En témoigne le très éloquent matraquage publicitaire ultra répétitif en vogue tous azimuts.

Pas une seule séance de réclames sans au moins une voiture électro-propulsée rutilante qui prend soin de la planète, illuminant à profusion les routes dans un silence ouaté, à croire que le courant de charge est sans borne.

La propagande médiatique, d'ailleurs curieusement orchestrée en sous-main par l'occulte lobby pétrolier, tend à culpabiliser le rétrograde malsain qui persévère dans son hideuse et perfide souillure au volant de sa toto dépassée. Et le condamne à rester en bordure des villes "immaculées" qui créent des parkings hors les murs comme autant de maladreries pour sales bagnoles thermiques.

Les collectivités qui signalent les pestiférés aux autorités répressives ont instauré la vignette Crit'Air, obligatoire pour circuler dans les ZFE-m (zones à faibles émissions avec un m pour mobilité...réduite sûrement). Prendre comme critère les ressources d'un citoyen pour l'autoriser à déambuler où bon lui semble est une démarche arbitraire et discriminatoire qui relègue une fois de plus les sans-dents aux confins des territoires vertueux.

En ruralité et petite agglomération, les transports en commun sont inexistantes ou inefficaces et l'auto est vitale pour exister dans toutes les applications journalières, à moins d'aller au boulot en trottinette (à pédales).

Celui qui rêve d'un reste à vivre est seul télescopé par des mesures drastiques auxquelles échappent les bobos donneurs de leçon.

Tesla mon ami ?

Bernard Blum 17 avril 2024

VILLE ET AGGLO : IMPÔTS EN HAUSSE SERVICES EN BAISSSE

Une actualité dense, focalisée sur l'annonce de l'implantation d'un Méthaniseur XXL à proximité de Chaumont, ont fait passer au second plan les décisions budgétaires 2024 de la Ville et de l'Agglo. De plus, mis à part sur 'l'Affranchi', une sorte de black-out entoure les réunions et les décisions prises par les différents conseils sur ce sujet. Les deux collectivités semblent rivaliser dans le défaut d'information sur ces actes importants.

Ce n'est pas une surprise de la part de l'Agglo. Elle a publié le 31 janvier, avec la célérité qu'on lui connaît, les convocations et quelques comptes rendus des Conseils de 2023. C'est différent pour la Ville. Ces temps-ci, l'info passait par l'annonce des réunions du conseil, précédée d'un point presse de la Maire et par la diffusion des délibérations sur Facebook. Exit le p'tit déj-presse et, pour le réseau social, ce ne sera plus qu'une fois sur quatre. Le raccourci, au détriment de l'info, pas de petites économies.

Les documents officiels, orientation budgétaire et budget prévisionnel n'étant eux-mêmes pas mis à disposition, il est bien difficile de savoir dans le détail à quelle sauce les Chaumontais vont être mangés. Par contre le plat principal est connu : c'est la double peine. La Maire et le Président de l'Agglo, avec leurs équipes respectives, qui sont soutiens fervents de l'austérité macroniste, ont décidé d'appliquer, à la virgule près, la hausse prévue par le gouvernement. Il y aura donc des services en baisse et une hausse de la taxe, autorisée et appliquée par les deux collectivités à 3,3 % cette année. Si l'on fait le bilan sur trois ans, la hausse cumulée des bases atteint le record de 14,5 %.

Le refrain habituel, « si les taux sont trop élevés, c'est ceux d'avant », est toujours aussi injustifié. Le transfert à l'Agglo de compétences (investissements et fonctionnement, y compris les salaires des agents) devait se faire avec transfert de taxe correspondant. Or aujourd'hui, dans leur taxe foncière, les Chaumontais payent ces services à la fois à la Ville (taux inchangé) et à l'Agglo au taux de 3,74 %. La note réclamée aux contribuables chaumontais s'est accrue ainsi de 11 %. Ces hausses des taux et des bases cumulées ont un effet dissuasif sur l'attractivité du territoire. Qui plus est, elles vont de pair avec des restrictions en matière de service rendu comme on le voit par exemple pour les transports.

G. Tardenois

• MERCI À CELLES ET CEUX QUI AIDENT • • LE JOURNAL DES RETRAITÉS •

- Notre appel à la solidarité financière pour le Journal est entendu. Merci à
- Xavier, Élise, Liliane, Anne et Frank, Mohamed, Patrice, Florent, Chantal,
- Christian, Luc, Jean-Claude et Gillette, Richard, Mustafa, Jean-Louis,
- Francis, Michel, Lakdar, Alain, Jacqueline, Arlette, Jean, Françoise et Jean-
- Paul, Gérard, Lina, Jean-Pierre, Maurice, Patrice, Luc, Mireille, Christophe,
- Michel, Sylvie, Éric et Aurore, Marylène, Claude, François, Olivier, Josette,
- Pierre et Danièle, François, Christian et aux anonymes qui nous remettent
- leur obole chaque semaine au marché.

• SOUTENEZ LE JOURNAL DES • RETRAITÉS CGT DE CHAUMONT •

Nom :

Prénom :

Verse.....euros

REMETTRE À UN.E MILITANT.E DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT

L'EUROVISION NE PEUT PAS BLANCHIR LES CRIMES DE GUERRE !

À Gaza, plus de 40 000 Palestiniens sont morts ou ont disparu. Parmi eux, 15 000 enfants. La catastrophe humanitaire est telle qu'en janvier, la Cour Internationale de Justice a enjoint Israël de prévenir et de punir toute incitation ou tout acte de génocide. Sans succès, malgré une nouvelle ordonnance fin mars.

Qu'importe ! L'Union Européenne de Radio-télévision accueille Israël au concours de l'Eurovision. Pourtant, en 2022, elle avait exclu la Russie. Pourtant, en 2021, la Biélorussie était écartée pour non respect de la liberté de la presse. Une pétition a été mise en ligne pour demander qu'Israël soit exclu du concours de l'Eurovision.

Je signe la pétition ; <https://www.change.org/p/l-eurovision-ne-peut-pas-blanchir-les-crimes-de-guerre?>

1ER MAI

Salle des Fêtes de Brottes
CHAUMONT

JÉRÉMIE BOSSONE



11 H MOTS DE BIENVENUE

12 H LE VERRE DE L'AMITIÉ

13 H PAELLA

15 H CHANSON

POUR RÉSERVER

TÉL : 06 75 57 39 07

MAIL : vaillant.adriana@orange.fr

Jérémie Bossone abat les chapelles pour naviguer sur les eaux mélangées de la chanson poétique, du slam et du rock alternatif, le tout sous-tendu par une écriture tranchée

VALÉRIE LEHOUX, TÊLÉRAMA